

## RÈGLEMENT DE L'ACTION YAKULT – KITCHENAID 2025

### 1. Objet de l'Action

Le présent règlement régit l'action promotionnelle « Yakult –KitchenAid » (ci-après, « l'Action »), organisée par Yakult Belgium SA, Route de Lennik 451, 1070 Bruxelles numéro d'entreprise : BE0454497755 (ci-après, « Yakult »). Cette Action vise à promouvoir les produits Yakult en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg. Elle permet aux participants de tenter de remporter l'un des prix suivants :

- 13 Blenders KitchenAid PUREPOWER 5KSB2073XX (couleur rouge empereur)
- 1 Robot pâtissier KitchenAid 5KSM125 Artisan (couleur rouge empereur)

### 2. Période

L'Action est valable du **1<sup>er</sup> septembre au 14 décembre 2025 inclus**.

- La participation au tirage des **blenders** est possible jusqu'au 30 novembre 2025 (00h00).
- La participation au **grand prix (robot pâtissier)** est possible jusqu'au 14 décembre 2025 (00h00).

### 3. Conditions de participation

3.1. La participation est ouverte à toute personne physique résidant en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg, à l'exception des employés de Yakult et de toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de l'Action.

3.2. Les mineurs de moins de 18 ans doivent disposer de l'autorisation parentale pour participer.

3.3. Sont exclues :

- Les participations collectives ou en groupe (associations de fait ou de droit),
- Les participations suspectées de fraude.

3.4. Une participation est valide si elle remplit les conditions suivantes :

- Achat en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg d'au moins un pack de Yakult Original, Yakult Plus ou Yakult Balance (8 × 65 ml ou 15 × 65 ml),
- Inscription complète via le site : [yakult.apromoties.nl/win-be](https://yakult.apromoties.nl/win-be).

Téléchargez une photo de votre ticket de caisse au format PNG ou JPEG (max. 5 Mo), sur laquelle doivent apparaître clairement la date, l'heure et le lieu d'achat. Le Participant peut participer autant de fois qu'il souhaite, Chaque pack de Yakult acheté donne une chance de gagner un lot. "En cas d'achat de plusieurs packs en une seule fois, le même ticket peut être utilisé pour soumettre autant de participations que de packs achetés."

- Mention du nom et du prénom complets ainsi que l'adresse e-mail.
- Réponses à deux questions posées.

3.5. Un participant peut remporter **au maximum deux prix différents** (1 blender + 1 robot pâtissier).

3.6. Les participants reconnaissent expressément que l'attribution des lots requiert une adresse de réception valide en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg.

#### 4. Mécanisme du concours

4.1. Le formulaire de participation exige de répondre aux deux questions suivantes :

1. Combien de bactéries *L. casei* Shirota se trouvent dans une bouteille de Yakult de 65 ml ?
  - 200 000
  - 2 000 000
  - 20 000 000 000
2. Combien de bouteilles Yakult ont été produites **le 28 mars 2025** dans notre usine d'Almere (Pays-Bas) pour toute l'Europe ?

#### 4.2. Détermination des gagnants :

- Un classement est établi chaque semaine à partir des participations valides pour déterminer le gagnant hebdomadaire de chaque Blender.
  - Seuls les participants ayant complété correctement le formulaire et donné la bonne réponse à la première question sont retenus.
  - Une fois cette première sélection opérée, le participant ayant donné la réponse la plus proche de la réponse exacte à la deuxième question est désigné gagnant.
  - En cas d'ex aequo, le participant ayant soumis sa réponse le plus tôt est désigné gagnant.
- Une fois les gagnants hebdomadaires désignés, la personne ayant donné la réponse la plus proche de la réponse exacte à la deuxième question parmi toutes les participations rentrées avant le 14 décembre à minuit est sélectionnée (durant la semaine du 22 décembre 2025) pour remporter le Robot. En cas d'ex aequo, le participant ayant soumis sa réponse le plus tôt est désigné gagnant.
- La sélection est opérée par l'agence ActiePlatform (De Veken 17, 1716KE Opmeer, Pays-Bas).

## 5. Les prix

### 5.1. 13 Blenders KitchenAid PUREPOWER 5KSB2073XX rouge empereur

- Un gagnant chaque semaine, de la semaine du 8 septembre à la semaine du 1er décembre 2025.
- Valeur indicative : 159 € TTC par blender.

### 5.2. 1 Robot pâtissier KitchenAid 5KSM125 Artisan rouge empereur

- Un seul gagnant, sélectionné durant la semaine du 22 décembre 2025.
- Valeur indicative : 499 € TTC.

5.3. La valeur des prix est indicative. Les prix sont non échangeables, non cessibles et non convertibles en espèces. Aucun remplacement ne sera proposé si la valeur commerciale réelle est inférieure.

5.4. Les gagnants seront informés par e-mail. Ils disposeront d'un délai de 30 jours à dater de cet e-mail pour transmettre leurs coordonnées complètes, y compris l'adresse postale de réception des lots (en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg uniquement). Les prix seront envoyés par la poste ou transporteur, à la charge de Yakult, dans les **deux semaines** suivant la réception des coordonnées complètes du gagnant, sauf retard indépendant de la volonté de Yakult.

5.5. Les gagnants assument exclusivement la charge des impôts, taxes ou droits éventuels liés à l'attribution des lots. Les lots ne sont ni repris ni échangés.

## 6. Code de réduction personnel de 20%

Chaque participant recevra, dans son e-mail de confirmation, un **code de réduction personnel et unique de 20 %** valable sur le blender 5KSB2073 Pure Power et le robot pâtissier 5KSM125. Ce code est à utiliser sur [www.kitchenaid.be](http://www.kitchenaid.be) pour les achats en ligne et dans la limite des stocks disponibles.

Ce code de réduction est valable du 01/09 au 14/12.

- Le code est **personnel, non cumulable** avec d'autres offres ou promotions et **valable une seule fois**.
- Le code est non échangeable contre des espèces.

Seul Kitchen Aid assure l'attribution de ces codes de réduction et assume toute responsabilité à cet égard. Les participants sont invités à consulter le site internet [www.kitchenaid.be](http://www.kitchenaid.be) à cet effet.

## 7. Données personnelles

7.1. Les données sont traitées par Yakult conformément à sa politique de confidentialité :

<https://www.yakult.be/fr/vie-privee>

7.2. Les données collectées sont celles nécessaires à la gestion de l'Action. Le traitement repose ainsi sur un contrat entre Yakult et le Participant. À tout moment, les participants peuvent demander l'accès, la rectification ou la suppression de leurs données personnelles. La suppression des données pendant le concours peut toutefois entraîner l'annulation de la participation. Les données seront supprimées dans un délai de 5 ans passée la fin de l'Action.

7.3. Le consentement explicite sera requis pour recevoir des offres ou communications marketing.

## **8. Responsabilité**

8.1. Yakult ne peut être tenu responsable d'aucune perte ou dommage, direct ou indirect, lié à la participation à l'Action, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

8.2. Yakult décline toute responsabilité en cas :

- de problème technique ou d'accès au site,
- de participation invalide ou tardive,
- d'erreur typographique ou d'impression.

8.3. L'Action sera mise en évidence sur META par l'organisateur. L'Action n'est ni sponsorisée ni gérée par Meta (Facebook/Instagram). En participant, vous dégagez Meta de toute responsabilité liée à cette opération.

8.4. En cas de divergence entre différentes versions linguistiques du présent règlement, la version française prévaut.

## **9. Propriété intellectuelle**

Tous les droits liés au contenu du site de l'Action et à ses supports sont la propriété de Yakult. Toute reproduction, même partielle, sans accord préalable est interdite.

## **10. Droit applicable et litiges**

L'Action est régie par le **droit belge**. Tout litige relève de la compétence exclusive des **tribunaux de Bruxelles**.

## **11. Contact**

Pour toute question ou remarque :

- Par e-mail : [info@yakult.be](mailto:info@yakult.be)

- Par téléphone : +32 2 524 20 92

Une réponse sera apportée dans un délai de **4 semaines maximum**.

**Date :** 1<sup>er</sup> septembre 2025